

INFOS PRATIQUES

LIEU

Salle Dupréel
Université libre de Bruxelles
Campus du Solbosch
Avenue Jeanne 44
B-1050 Bruxelles

INSCRIPTIONS

L'inscription a lieu par le renvoi du formulaire, par fax ou par mail, pour le 27 novembre 2015 au plus tard. Elle ne sera effective qu'à la réception du paiement.

PRIX

Le prix s'élève à 80 € et comprend la participation, deux pauses-café, les sandwiches sur le temps de midi ainsi que les actes du colloque qui seront publiés aux éditions Bruylant.
Pour les stagiaires et étudiants, le prix est réduit à 15 € mais n'inclut pas les actes.

AGRÈMENT

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation. La formation est agréée à concurrence de 6 points par AVOCATS.BE. L'Institut de Formation Judiciaire prend directement en charge les frais d'inscription des magistrats, des stagiaires, des juristes, des référendaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire. Il ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présences mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en envoyant un mail à l'adresse suivante : colloquedetentionprev04122015@gmail.com

DÉTENTION PRÉVENTIVE : COMMENT SANS SORTIR?

Organisé par le Centre de recherches criminologiques de l'ULB, le Syndicat des avocats pour la démocratie et l'Association syndicale des magistrats.

Cette année, la loi sur la détention préventive a eu 25 ans. Elle n'est toutefois que le dernier avatar de réformes entamées depuis le 19^e siècle pour tenter de juguler le recours au mandat d'arrêt et maintenir la liberté comme règle durant l'instruction. En vain pourtant : année après année, la détention préventive s'étend et engorge les maisons d'arrêt ; et, pendant ce temps, le nombre de personnes laissées en liberté sous conditions n'en continue pas moins de croître.

Le moment a donc paru opportun pour faire un point d'étape et se pencher tant sur les causes et conséquences de cette situation que sur les réformes qui pourraient en inverser les tendances.

Quatre temps scanderont la journée.

Il s'agira d'abord de se pencher sur l'évolution de la loi depuis ses origines en 1856 afin de mettre en lumière les choix politiques qui ont présidé aux différentes réformes et ont pu influencer les pratiques judiciaires.

Ensuite, l'examen tentera d'éclairer divers aspects de l'application de la loi, qu'il s'agisse du droit comparé, des statistiques, des logiques de décision ou des alternatives à la détention préventive comme la libération sous conditions ou la surveillance électronique.

Sur cette base, on pourra alors se tourner vers les conséquences et les effets de l'application de la loi, non seulement sur les pratiques professionnelles (greffiers, juges, avocats), mais aussi sur les détenus et la détention.

Enfin, il restera à s'interroger sur les réformes de la détention préventive, les réformes crédibles.

Ce colloque est l'occasion de rendre un hommage à Anne Krywin, avocate et membre du SAD, disparue le 4 février 2007, connue pour ses engagements autour des questions pénales, en particulier celle de la détention préventive.



COLLOQUE

DÉTENTION PRÉVENTIVE : COMMENT SANS SORTIR?

04.12.2015
BRUXELLES

SALLE DUPRÉEL - ULB - CAMPUS DU SOLBOSCH
AVENUE JEANNE 44

INFO : WWW.LESAD.BE

PROGRAMME

8 h 30
ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Présidence : **Frédéric UREEL**, avocat et président des Avocats européens démocrates

9 h 00
INTRODUCTION ET HOMMAGE À ANNE KRYWIN
Annemie SCHAUS, professeure à l'ULB, membre du SAD

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION SUR LA DÉTENTION PRÉVENTIVE (1856-2015)

9 h 30
DES CHOIX POLITIQUES AUX PRATIQUES JUDICIAIRES
Marc NEVE et **Olivier KLEES**, avocats, membres du SAD

APPLICATION DE LA LOI

10 h 00
LA DÉTENTION PRÉVENTIVE SOUS LE REGARD DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
Marie-Aude BEERNAERT, professeure à l'UCL, membre du CRID&P

10 h 20
QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES SUR L'APPLICATION DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ET DE SES ALTERNATIVES
Eric MAES, chef de travaux à l'INCC (Criminologie)

10 h 40
PAUSE-CAFÉ

APPLICATION DE LA LOI

11 h 00
LES JUGES FACE À LA RÈGLE ET À L'EXCEPTION : UNE DIALECTIQUE RISQUÉE
Laura AUBERT, professeure à l'ULB, membre du CRC

11 h 20
ALTERNATIVES À LA DÉTENTION PRÉVENTIVE : QUEL TRAVAIL POUR L'ASSISTANT DE JUSTICE ?
Stéphane DAVREUX, Directeur général adjoint des maisons de justice

11 h 40
LA DÉTENTION PRÉVENTIVE SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE: VRAIE OU FAUSSE BONNE IDÉE ?
Marie-Sophie DEVRESSE, professeure à l'UCL, directrice du CRID&P

QUESTIONS DE LA SALLE

12h30
DÉJEUNER

Présidence : **Hervé LOUVEAUX**, Juge au tribunal de première instance de Bruxelles, administrateur de l'ASM

CONSÉQUENCES ET EFFETS DE L'APPLICATION DE LA LOI

13h30
ENTRE CODES ET FICELLES : LES GREFFIERS AU CŒUR DE L'INSTRUCTION
Alexia JONCKHEERE, chef de travaux à l'INCC (Criminologie), professeure à l'ULB

13h50
MIEUX INSTRUIRE, MIEUX DÉFENDRE POUR DÉTENIR MOINS : DIALOGUE ENTRE UNE JUGE D'INSTRUCTION ET UN AVOCAT
Christophe MARCHAND, avocat, membre du SAD et **Martine MICHEL**, juge d'instruction à Charleroi

14 h 20
EFFETS DE LA DÉTENTION, EFFETS SUR LA DÉTENTION
Philippe MARY, professeur à l'ULB, directeur du CRC

14 h 40
« ME VOILÀ PRÉVENU ! » : LA DÉTENTION PRÉVENTIVE VUE PAR DES DÉTENUS
Cécile GUERRY, service RePR de Schaerbeek (service communal d'aide aux détenus)

15 h 00
PAUSE-CAFÉ

PISTES DE RÉFORME

15 h 20
DES AXES DE RÉFORME DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE : POUR EN RÉDUIRE L'USAGE ?
Samuel DELTENRE, analyste à la DG EPI (SPF Justice)

15 h 40
LES PRINCIPES ET LES PRATIQUES : UN MARIAGE (IM)POSSIBLE ?
Damien VANDERMEERSCH, avocat général à la Cour de cassation, professeur à l'UCL et à l'USL-B

16 h 00
DÉBAT AVEC LA SALLE ET MOT DE LA FIN

A renvoyer pour le 27 novembre 2015 au plus tard
- Par fax: 00.32.2.4279466
- Par courriel: colloquedetentionprev04122015@gmail.com

- Je participerai au colloque du 4 décembre 2015
« Détenition préventive : comment sans sortir ? »
et verse la somme de :
 80 € (actes compris)
 15 € pour les stagiaires et étudiants (sans actes)
sur le compte bancaire BE 61-6300-224028-17 (avec la mention « colloque du 04/12 + le nom du participant »)

Pour les magistrats, le paiement sera pris en charge par l'IFJ

Date:
Signature

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

Tel

Fax

E-mail